

## Vu dans la presse !

### Tickets de caisse

Dans certains commerces dont la restauration, il n'y a pas forcément une édition d'un ticket de caisse avant de payer, le plus souvent en liquide. L'état allemand considère qu'il y aurait détournement d'un certain montant du chiffre d'affaire déclaré par l'établissement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Etat oblige chaque commerçant à éditer un bon de caisse, même pour des petites sommes comme en boulangerie ou un bureau de presse. Certains écologistes s'insurgent contre cette obligation récente.

Alors qu'en France on fait l'inverse, pour économiser du papier, on doit demander à chaque client s'il désire récupérer le ticket de caisse avant de l'imprimer.

### Les trains allemands

Depuis janvier 2020, la Deutsche Bahn (DB) applique une réduction de 10 % sur les grandes lignes au-delà de 50 km. Cette lutte contre le Co<sup>2</sup> est applicable grâce à une réduction de 10% de TVA et doit donc inciter les usagers à prendre plus facilement le train.

Cette mesure concerne l'ICE (Train à grande vitesse) et les trains régionaux, mais hélas pas les courts trajets, ni les abonnements.



# Nachrichten Zeitung 2020



### L'autoroute à 130 km/h

Chaque nouvelle réglementation allemande fait l'objet de nombreuses discussions. C'est ainsi que fin 2019 est apparue l'idée nouvelle, d'une limitation à 130 km/h sur les autoroutes allemandes. Dans ce pays où on fabrique des bolides, libres de circuler sans restriction de vitesse, cela tient de la gageure.

Mais comme tout nouveau texte, c'est la période des discussions via les articles de presse interposés qui fait avancer le débat et les Lois qui en découlent.

Les autoroutes allemandes pourraient être payantes pour tous les véhicules étrangers et locaux dès octobre 2020 ? Des portiques électroniques permettront de les identifier.